

# LE MANIFESTE DES 60 : LES ÉCONOMISTES ALLEMANDS CONTRE MAASTRICHT

(juin 1992)

1

Mettre en place une Union économique et monétaire peut-être considéré comme un but digne d'effort pour le processus d'intégration européenne. Cependant les résolutions de Maastricht sont, en de nombreux points, sans doute impropres à réaliser cet objectif de manière appropriée.

2

Une Union économique et monétaire fonctionnelle requiert comme condition préalable une harmonisation durable des structures économiques les plus pertinentes des états-membres (c'est-à-dire clairement maintenue pendant plusieurs années). Le respect à l'échéance, exceptionnellement et de fait plus ou moins par hasard, de ces seuls critères prévus actuellement n'est absolument pas la preuve d'une convergence réussie.

129

3

Les critères de convergence établis à Maastricht sont trop laxistes. Ainsi, la condition préalable requise pour qu'un état entre dans l'Union économique et monétaire ne sera pas une stabilité du niveau des prix définie en valeurs relatives mais en valeurs absolues.

4

L'échéance fixée définitivement pour l'entrée en vigueur de l'Union monétaire (1.1.1999) va acquérir une sorte de réalité propre, de nature politique, allant à l'encontre de critères qui ont été négociés. En effet, on court le risque que, lorsque ce moment arrivera, ces critères (particulièrement ceux qui concernent l'inflation et le déficit) se trouvent dilués dans « une situation financière supportable des pouvoirs publics », ceci pour éviter que certains pays isolés se trouvent exclus.

5

La Banque centrale européenne, bien que jouissant d'une large indépendance, ne pourra assurer la stabilité des prix en Europe : elle n'aura pas suffisamment la volonté d'y arriver, et ceci du fait des intérêts divergents de ses dirigeants nationaux. De plus, l'indépendance personnelle du Gouverneur n'est pas assurée et les manquements aux objectifs de stabilité ne sont pas sanctionnés.

6

Une condition indispensable à la réussite d'une politique de stabilisation des prix serait que la Banque centrale européenne soit aussi compétente pour fixer le cours du change par rapport aux monnaies des pays tiers.

Comme un tel transfert de compétence n'est pas prévu, on court le risque que la politique monétaire soit détournée par les influences politiques sur les cours du change et ce dans un sens défavorable à la stabilité.

Cela vaut aussi pour les transferts de capitaux dans les pays tiers, qui pourront toujours être contrôlés.

7

Il ne se dégage pas encore en Europe, comme c'est traditionnellement le cas en Allemagne, de consensus pour considérer la stabilité des prix comme une priorité. Or c'est seulement à partir d'un tel consensus partagé par la banque émettrice, le gouvernement et la population, qu'une politique de stabilisation conséquente pourra être menée : celle-ci nécessite l'appui de la politique salariale et financière de l'Etat.

8

Une monnaie commune soumettra ceux de nos partenaires européens qui sont économiquement plus faibles à une pression plus forte de la concurrence et par là ils connaîtront une croissance du chômage du fait de leurs moindres productivité et compétitivité.

Pour remédier à cela des transferts de paiements élevés seront rendus nécessaires, dans le sens d'une harmonisation économique.

A cet égard il manque pourtant un système de réglementations suffisamment démocratique et légitime, car pour l'instant aucun accord n'a été trouvé concernant la structure d'une union politique.

9

Pour le moment, aucun argument n'est économiquement convaincant pour justifier d'imposer d'en haut une unité monétaire à une Europe encore

socialement et économiquement désunie et aux intérêts politiques divergents.

L'établissement du Marché commun de la Communauté européenne ne rend nécessaire ni n'impose en aucune manière une monnaie commune européenne.

10

L'introduction précipitée d'une union monétaire va soumettre l'Europe à des tensions économiques intenses qui, à bref délai, peuvent la conduire vers l'épreuve d'un déchirement. L'union monétaire pourrait menacer par là l'objectif d'intégration.

11

Ce sont les résolutions de Maastricht et non les critiques dont elles sont l'objet qui mettent en péril la perspective d'une croissance paisible en Europe.